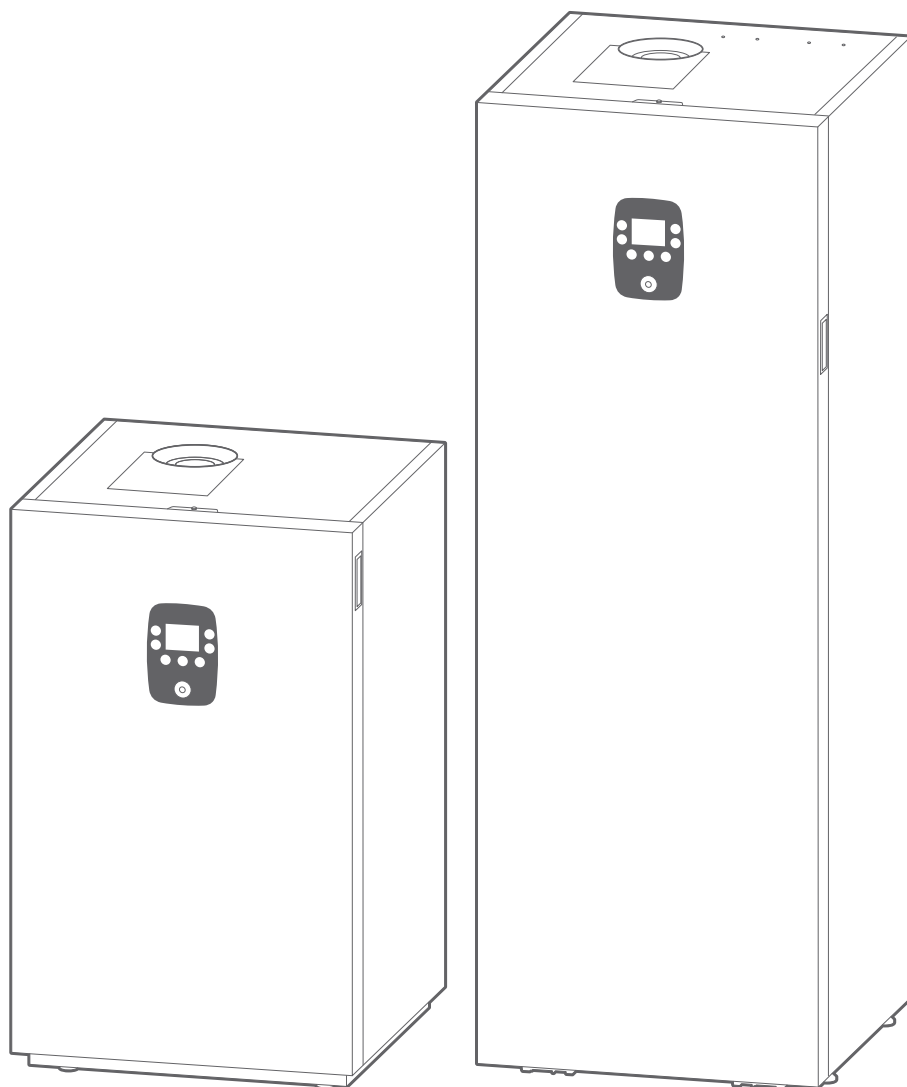


UTILISATION

FR

Effinox 2 (Duo)

Chaudière sol chauffage
(et eau chaude sanitaire accumulée)



Sommaire

Symboles et définitions	2		
 Consignes de sécurité			3
 Interface utilisateur			5
Interface utilisateur	5	Structure des menus	6
Description de l'affichage	5		
Je règle mon chauffage			7
Avec un thermostat modulant	7	Autre configuration	7
Je règle mon eau chaude			8
Consigne eau chaude	8	Ballon avec thermostat (régulé) (déporté)	8
Ballon avec sonde sanitaire (Duo / déporté)	8	Programmation de l'eau chaude	8
Je consulte mes consommations			9
Je m'absente			9
Avec un thermostat modulant	9	Autre configuration	9
 J'entretiens ma chaudière			10
Contrôles réguliers	10		
Messages d'erreur	10		

► Symboles et définitions



DANGER. Risque de lésion importante pour la personne et/ou risque de détérioration pour la machine. Respecter impérativement l'avertissement.



Information importante qu'il faut toujours garder à l'esprit.



Truc et astuce / Conseil



Mauvaise pratique



Danger : Électricité / Choc électrique



Lire la notice d'utilisation



Lire les instructions

Consignes de sécurité

Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.

L'installation de la chaudière, ainsi que toute autre intervention d'assistance et d'entretien, doivent être exécutées par un professionnel selon les recommandations de la notice d'installation.

Cet appareil est destiné à être raccordé de façon permanente au réseau d'alimentation en eau.

En cas d'odeur de gaz : ne pas fumer ; éviter toute flamme nue ou formation d'étincelles (interrupteurs électriques...) ; aérer la pièce en ouvrant portes et fenêtres et fermer le robinet d'alimentation gaz.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un professionnel habilité.

Mise en service

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

Cet appareil sert à produire de l'eau chaude : il doit être branché à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire, selon ses performances et sa puissance.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection. Ne pas modifier l'alimentation électrique.

La chaudière a été réglée par votre installateur pour fonctionner avec le type de gaz distribué. Dans le cas d'un changement de distribution de gaz, il est nécessaire de modifier les réglages et certains organes de votre appareil. Ces modifications ne peuvent être effectuées que par un installateur qualifié.

Les appareils ne sont pas antidéflagrant et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

Utilisation

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Ne rien poser sur la chaudière. Ne mettre aucune source de chaleur sous l'appareil (et sous les éventuels accessoires de régulation : sondes d'ambiance, thermostat...).

Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de réglage.

La pièce où l'appareil fonctionne doit être correctement ventilée afin d'éviter tout manque d'oxygène en cas de fuite de gaz.

Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.

En cas de fuite d'eau, il faut fermer l'alimentation hydraulique et avertir le professionnel assurant le suivi de l'installation.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil, le désactiver en s'abstenant de toute tentative de réparation ou d'intervention directe.

Entretien

Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démontez la façade peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses. Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

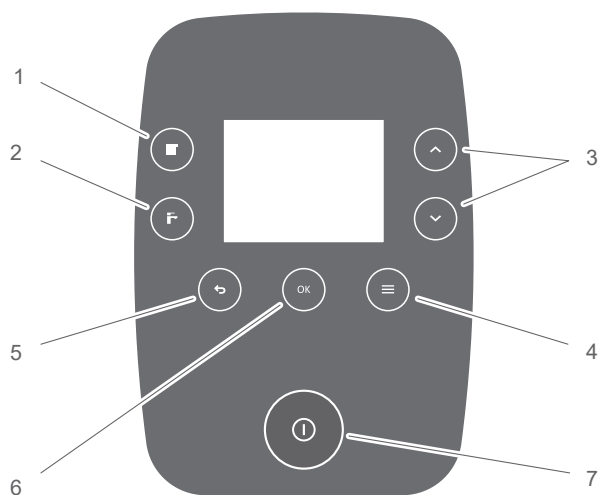
Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil. Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide. Utiliser uniquement des produits d'entretien ménagers courants (liquide vaisselle dilué... Les produits de nettoyage agressifs ou les solvants sont interdits).

Les dispositifs de sécurité ou de réglage automatique des appareils ne doivent pas, pendant toute la durée de vie de la chaudière, être modifiés sauf par le constructeur.

Ne pas tirer ou tordre les câbles sortant de la chaudière même si elle est débranchée du réseau d'alimentation électrique.

Interface utilisateur

► Interface utilisateur

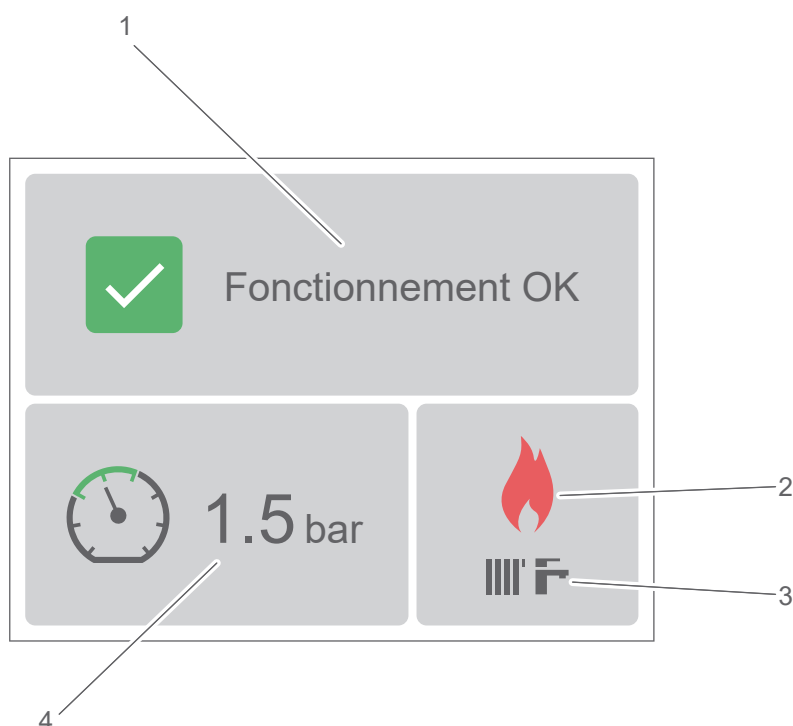


N°	Fonctions	Description
1	Chauffage	Affichage de l'activité du circuit chauffage zone 1 (OFF ou température de départ réglable) Affichage de l'activité du circuit chauffage zone 2 (OFF ou température de départ réglable)
2	ECS	Affichage de l'état du circuit ECS (Eau Chaude Sanitaire)
3	Défilement Réglage	Navigation dans les menus Réglage des valeurs modifiables
4	Menu	Accès au menu principal
5	Retour	Retour en arrière
6	OK	Validation
7	-	Interrupteur marche / arrêt



Ne pas arrêter le fonctionnement de la chaudière (hors opération de maintenance) afin d'assurer les fonctions de protection de l'appareil (ex. programme de dégrillage).

► Description de l'affichage



- 1 - État de la chaudière : Fonctionnement OK, Erreur, Calibration en cours, Remplissage en cours, Air-purge en cours, Mode test en cours, Non calibrée
- 2 - État du brûleur
- 3 - Fonctionnement (chauffage ou ECS (Eau Chaude Sanitaire))
- 4 - Pression de l'installation

► Structure des menus

Services actifs

Eau chaude sanitaire

Gestion sanitaire

Programme horaire

Boost

Consommations de gaz

Chauffage

Eau chaude sanitaire

Total des consommations

Remplissage automatique

Paramètres

Langue

Date et heure

Version logiciels

Menu installateur

Rétroéclairage

Je règle les services en fonctionnement

Dans **Services actifs**, activez ou désactivez le(s) service(s) de la chaudière.

Services actifs	
Circuit 1	Marche
Circuit 2	Marche
ECS	Marche

Je règle mon chauffage

▶ Avec un thermostat modulant

▼ Consigne température départ

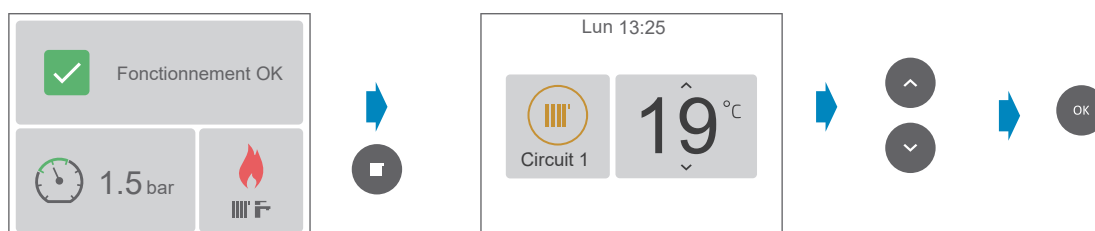
 Pour modifier la consigne température départ, se référer à la notice du thermostat modulant.

▼ Programme horaire

 Pour définir un programme horaire, référez-vous à la notice du thermostat.

▶ Autre configuration

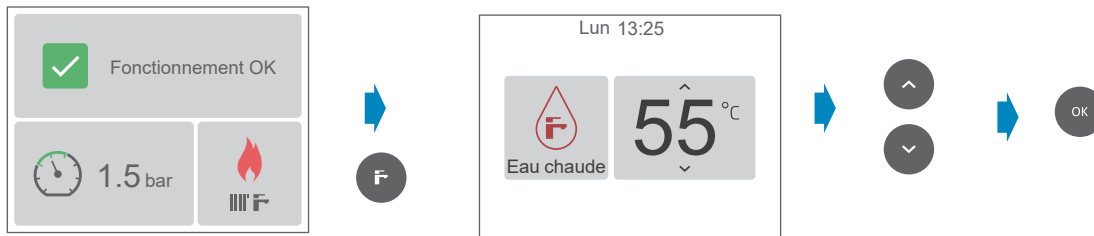
▼ Consigne température départ



Je règle mon eau chaude

► Consigne eau chaude

La plage de réglage de la température d'eau chaude s'étend de **30 à 65°C**. Par défaut, la consigne est **55°C**.



► Ballon avec sonde sanitaire (Duo / déporté)

Le réglage s'effectue dans le paramètre **Eau chaude sanitaire > Gestion sanitaire**.

Deux modes sont disponibles :

- Mode **Permanent** : l'eau est maintenue en permanence à la température de consigne.
- Mode **Programmé** : l'eau est chauffée suivant la programmation horaire définie.

Il est également possible de réaliser un boost de température dans le menu **Eau chaude sanitaire > Boost**. Un boost permet de déclencher manuellement une chauffe du ballon à la température de consigne.

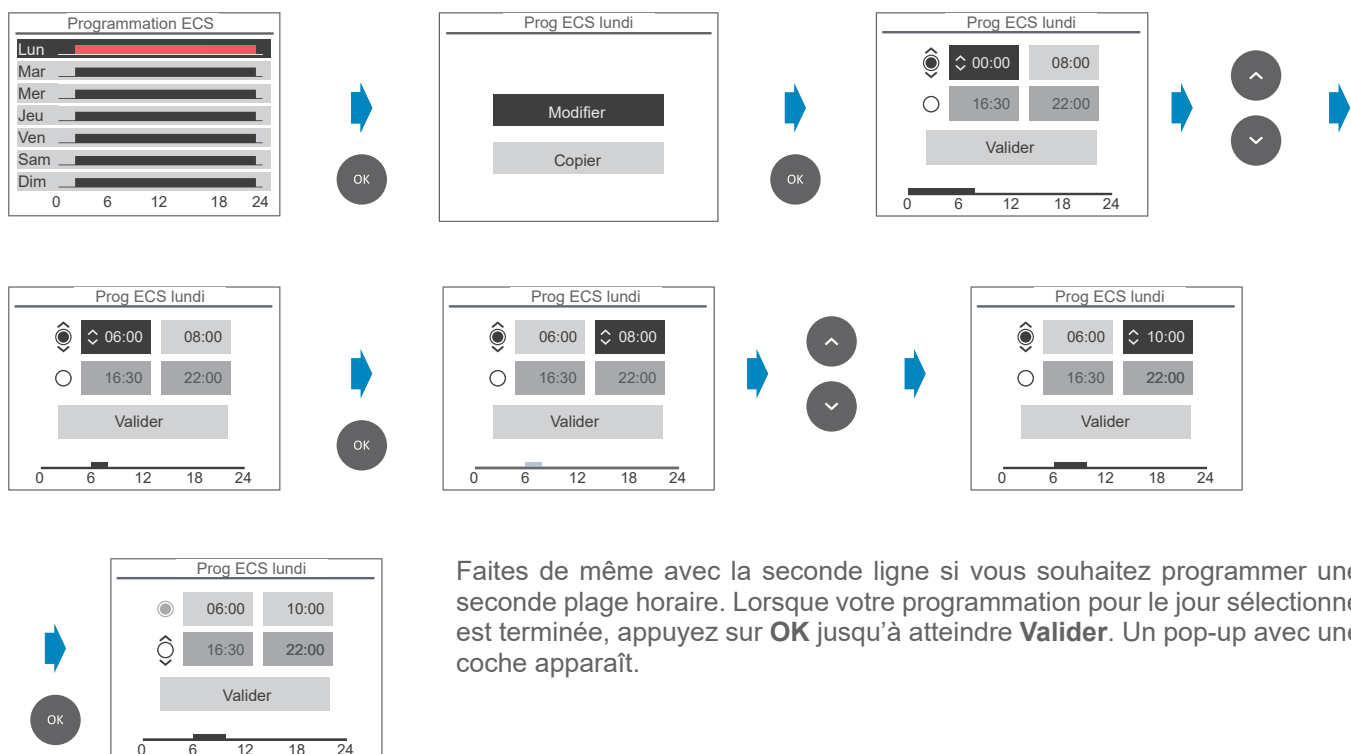
► Ballon avec thermostat (régulé) (déporté)

Seul le mode **Permanent** est disponible. Pour en savoir plus, référez-vous à la notice du ballon.

► Programmation de l'eau chaude

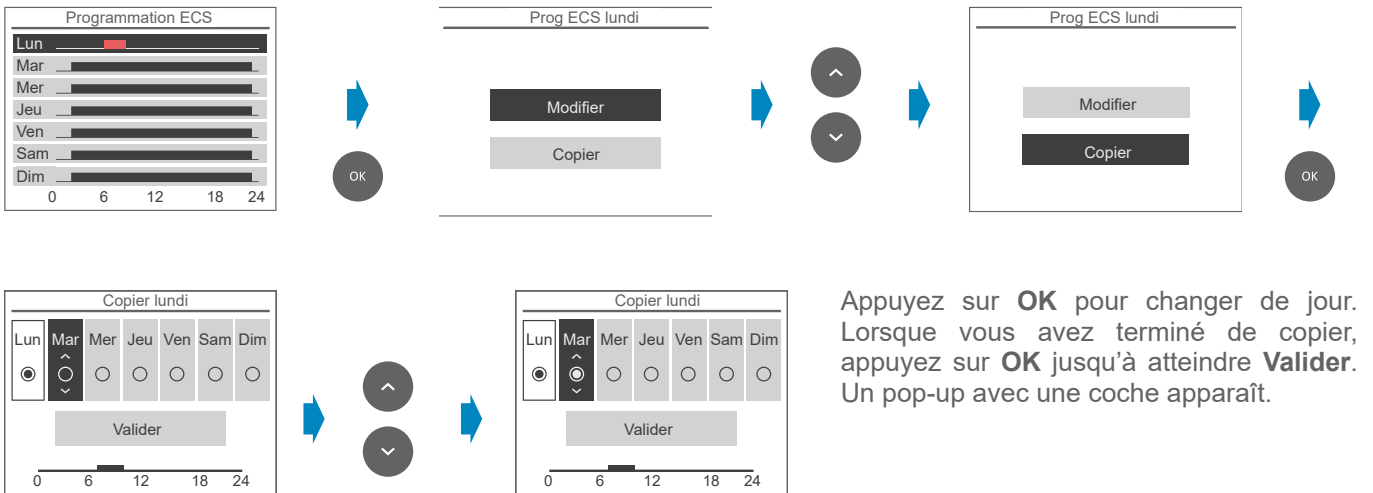
▼ Programmation

Allez dans le menu **Eau chaude sanitaire > Programme horaire**.



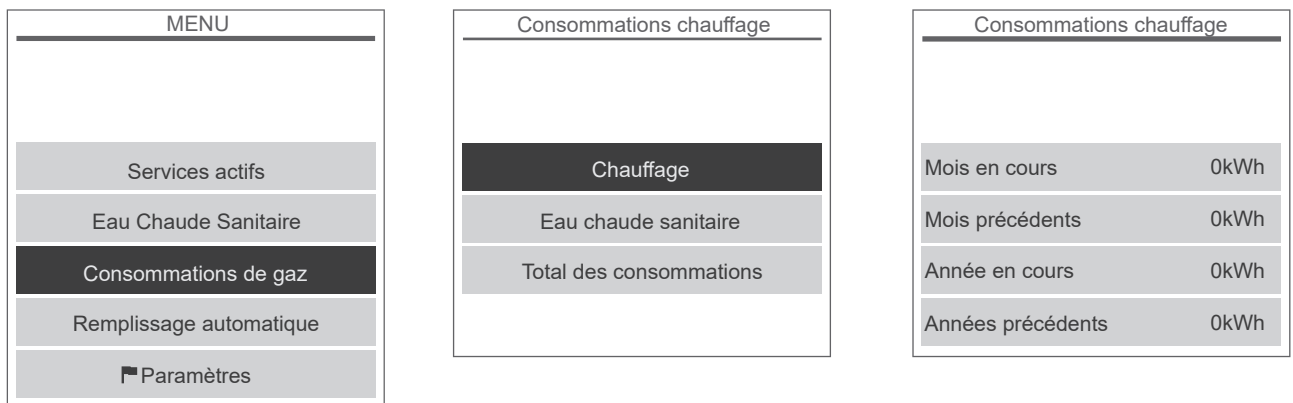
Faites de même avec la seconde ligne si vous souhaitez programmer une seconde plage horaire. Lorsque votre programmation pour le jour sélectionné est terminée, appuyez sur **OK** jusqu'à atteindre **Valider**. Un pop-up avec une coche apparaît.

▼ Copie



Je consulte mes consommations

Allez dans le menu **Consommations de gaz**.



Je m'absente

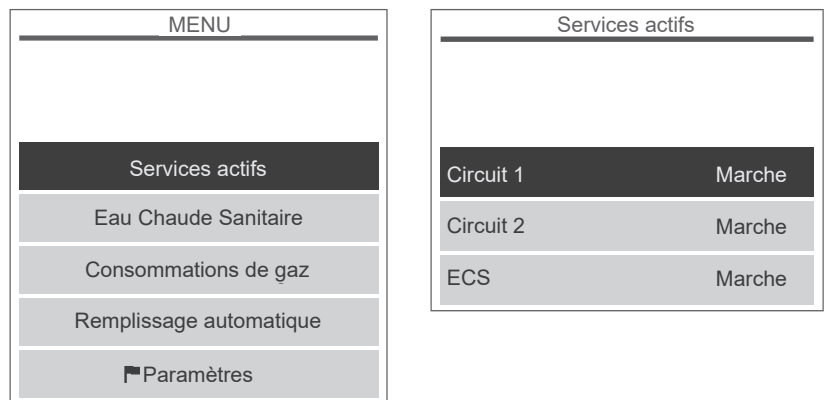
► Avec un thermostat modulant

En cas d'absence prolongée, la gestion éventuelle du mode absence n'est possible que sur le thermostat modulant.

► Autre configuration

En cas d'absence prolongée, deux possibilités :

- Baisser la consigne de température départ chauffage
- Dans **Services actifs**, paramétrer en **Arrêt** le **circuit 1**, le **circuit 2** et l'**ECS**.



J'entretiens ma chaudière

Les opérations d'entretien doivent être effectuées régulièrement afin d'assurer le fonctionnement en toute sécurité de l'appareil.

La chaudière doit être nettoyée et contrôlée 1 ou 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations sont obligatoires* et doivent être effectuées par un spécialiste qui contrôlera aussi les dispositifs de sécurité de la chaudière et de l'installation. Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

Le conduit ventouse (ou la cheminée) doit être vérifié et nettoyé régulièrement par un spécialiste (1 fois par an).



* **Arrêté du 15/09/2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts (J.O. 31/10/2009).**



Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide.



Ne pas utiliser de nettoyeur abrasif.

► Contrôles réguliers

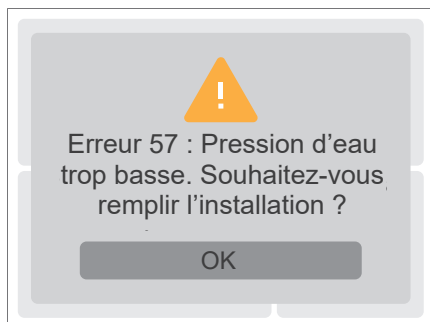
Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur selon le tableau "**Configuration installation**" de la notice d'installation).

► Messages d'erreur

Les défauts ou pannes sont signalés sur l'écran par la présence d'un signe attention et de la mention "Erreur XX".

▼ Erreur 57 ou 59

Pression hydraulique entre 0,6 et 0,4 bar (erreur 57) ou inférieure à 0,4 bar (erreur 59).



Appuyez sur le bouton **OK**. Un remplissage automatique se lance.

▼ Erreurs 68 ou 69

Vérifier et/ou changer les piles du thermostat. Si le problème persiste, appeler votre installateur.

▼ Autres erreurs

Les erreurs (**N° < 100**) provoquent l'arrêt du fonctionnement de l'appareil avec réinitialisation automatique. L'erreur disparaît quand le problème est résolu (en cas de doute sur les raisons du dysfonctionnement ou si le problème persiste, appeler votre installateur).

Les erreurs (**N° > 100**) provoquent l'arrêt du fonctionnement et une mise en sécurité de l'appareil. Dans ce cas, noter le code et appeler votre installateur.

Fin de vie de l'appareil



Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.

Date de la mise en service :

Coordonnées de votre installateur chauffagiste ou service après-vente.

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

• Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par ATLANTIC.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température, Poêle à Granulés, Cuisinière et Chaudière bûche), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

*Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.

• Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, **à l'installation et à la mise en service de l'appareil** par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'**à l'utilisation et aux entretiens annuels** réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

• Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.



Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr